

ATELIER PARTICIPATIF N°1 : QUELS ENJEUX ET QUELLE IMPLANTATION DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE ?

**Mardi 16 novembre 2021
Salle polyvalente – Les Rives**

Salle et participation

- Participation : 10 personnes
- Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :
 - Christian BELLAS – 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE DES RIVES
 - Floriane DANHYER – GARANTE DE LA CONCERTATION
 - Franck BAUDIN – DIRECTEUR ADJOINT DÉVELOPPEMENT – ARKOLIA ÉNERGIES
 - Mickaël SCUDELLER – RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT GRANDS PROJETS – ARKOLIA ÉNERGIES
 - Sylvain ALBOUY – ÉCOLOGUE – ABIÈS
 - Jean-Paul VOLLE – Président du CSCSE – Professeur émérite de géographie urbaine et régionale de l'Université Paul Valéry – Montpellier
 - Lucille MÉDINA – Membre du CSCSE – Docteure en géographie – Directrice du département de géographie de l'Université Paul Valéry – Montpellier
- Timing : 10h00 -12h45
- Animation : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

10h00 : ouverture de l'atelier

TEMPS 1 : INTRODUCTION

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :

Présente le déroulé de l'atelier.

Christian BELLAS – 1^{er} adjoint au maire des Rives

Remercie le maître d'ouvrage d'organiser ces ateliers dans la commune des Rives et salue les élus et participants présents.

Floriane DANHYER – Garante désignée par la CNDP

Explique le rôle de la Commission nationale du débat public et sa mission de garante (cf. slides 3 à 8).

Franck BAUDIN – Dir. Adjoint au développement – Arkolia Énergies

Présente le maître d'ouvrage, Arkolia Énergies (cf. slide 10).

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Rappelle l'historique du projet, les enseignements de la concertation de 2019, les études complémentaires conduites depuis et la création du Comité de suivi. (cf. slides 11 à 19).

TEMPS 2 : LES ENJEUX D'IMPLANTATION DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Les enjeux environnementaux :

Sylvain ALBOUY – Écologue – Bureau d'études ABIÈS

Présente le bureau d'études ABIÈS en charge de l'étude faune/flore sur les domaines de Calmels et du Luc (slide 23). Il détaille la méthodologie de cette étude, ses limites et les premiers résultats (slides 24 à 31).

Bernard GOUJON – Maire du Puech et Vice-Président Communauté de communes Lodévois et Larzac :

Demande s'il existe une carte qui superpose l'ensemble des enjeux faune flore relevés par les études.

Sylvain ALBOUY – Écologue – Bureau d'études ABIÈS

Explique que des cartes précisant les secteurs à enjeux et leur importance relative ont été produites et qu'elles serviront de base au travail des groupes de l'atelier. L'exercice sera de déterminer les zones d'implantation des panneaux en superposant les différents secteurs à enjeux de façon à identifier des zones plus favorables que d'autres. L'objectif est de déterminer une implantation de panneaux générant le moins d'impact possible sur la biodiversité voire de la favoriser dans certains cas. Par exemple, la présence de brebis/moutons permet le développement d'un complément de biodiversité.

Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :

Rappelle que le bureau d'études a élargi son périmètre d'analyse/d'audit au domaine du Luc. Il demande à l'écologue si ce territoire bénéficie d'une richesse particulière ou si la situation est comparable à celle de Calmels ?

Sylvain ALBOUY – Écologue – Bureau d'études ABIÈS

Explique que le domaine n'a jamais été expertisé et qu'au début de l'étude, la crainte d'un surpâturage destructeur de la biodiversité était présente mais que, paradoxalement, ce surpâturage a bénéficié à certaines espèces.

Jérôme BLANC – participant

Demande si des études ont été menées sur le cours d'eau présent sur site : comment la Virenque coule, le sous-sol aquatique... Le sujet de l'eau et de sa gestion étant un problème sur le territoire

Sylvain ALBOUY – Écologue – Bureau d'études ABIÈS

Répond que le cours d'eau n'a pas été étudié en tant que tel d'un point de vue écologique.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Ajoute que dans le cadre de l'étude globale, il y a un dossier sur l'eau à produire. Son objectif est de vérifier que l'installation photovoltaïque ne modifiera pas les conditions hydriques. Par retour d'expérience, ce n'est quasiment jamais le cas si l'installation est effectuée dans le respect des normes en vigueur.

Il précise que l'ensemble des points d'eau visible sur la carte (cf. slide 31) n'est pas naturel. Ils ont été créés par le propriétaire actuel du domaine afin d'abreuver les animaux vivant sur site. L'intention du maître d'ouvrage est de les maintenir car bien qu'artificiels ils jouent un rôle écologique positif.

Bernard VIALA – agriculteur – Le Cros

Précise que le cours d'eau mentionné est un torrent qui ne coule que lors des épisodes Cévenols (environ 150-200 mm).

Alain VIALA – Maire de Le Cros

Ajoute que les lavognes artificielles ont été construites par le propriétaire actuel à partir de ravins existants qui ont été barrés puis rendus étanches pour recueillir les eaux de pluie résultant des épisodes cévenols. De ce fait, le domaine est bien pourvu en eau de pluie par rapport aux autres domaines du Causse.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Précise que chacune des 3 retenues d'eau de pluie a une capacité d'environ 35 000m³.

Les enjeux agricoles et topographiques :

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Présente le bureau d'études SOLAGRO en charge de l'étude du potentiel agro-pastoral et sa méthodologie (slides 33 et 34). Il explique que les résultats seront présentés lors de l'atelier participatif n°3 qui se déroulera le 22 novembre prochain.

Puis, il présente la carte de synthèse de l'enquête topographique menée par drone à l'été 2020 et qui fait ressortir les pentes présentes sur le domaine. Il précise que les pentes trop fortes ne sont pas propices à l'implantation de panneaux photovoltaïques. Il ajoute que la présence des panneaux sur des sites en exploitation favorise l'apparition d'une nouvelle biodiversité.

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :

Demande à l'intervenant de préciser dans quelle mesure la présence de panneaux favorise la biodiversité.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Explique que sur la partie nord du domaine – domaine du Luc - de nombreux pins ont été plantés par l'Homme et que peu de biodiversité se développe sous ces arbres (cf. présentation de Sylvain Albouy). Planter des panneaux sur cette zone, en remplacement des pins, permettrait d'ouvrir le milieu et de favoriser l'implantation de la faune et de la flore.

De même, le pâturage intensif des ongulés, les cerfs par exemple (cf. présentation de Sylvain Albouy) permet notamment aux zones concernées de rester accessibles à la biodiversité. Pour maintenir ces ouvertures, la pâture des ovins dans le cadre d'installation de troupeaux est toute indiquée.

TEMPS 3 : TRAVAIL EN SOUS GROUPE

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets

Annonce le passage au travail en sous-groupe.

À partir d'un fond de carte du domaine et des cartes transparentes présentant les secteurs à enjeux présentés – rapaces, faune/flore, topographie, points d'eau...- l'exercice a pour but de définir les zones les plus propices à l'implantation des panneaux photovoltaïques.

Les participants sont répartis dans 2 groupes accompagnés d'un géographe et des intervenants présents.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Précise que l'exercice auquel sont conviés les participants est celui que mène habituellement le maître d'ouvrage avec ses bureaux d'études afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux.

Alain VIALA – Maire de Le Cros

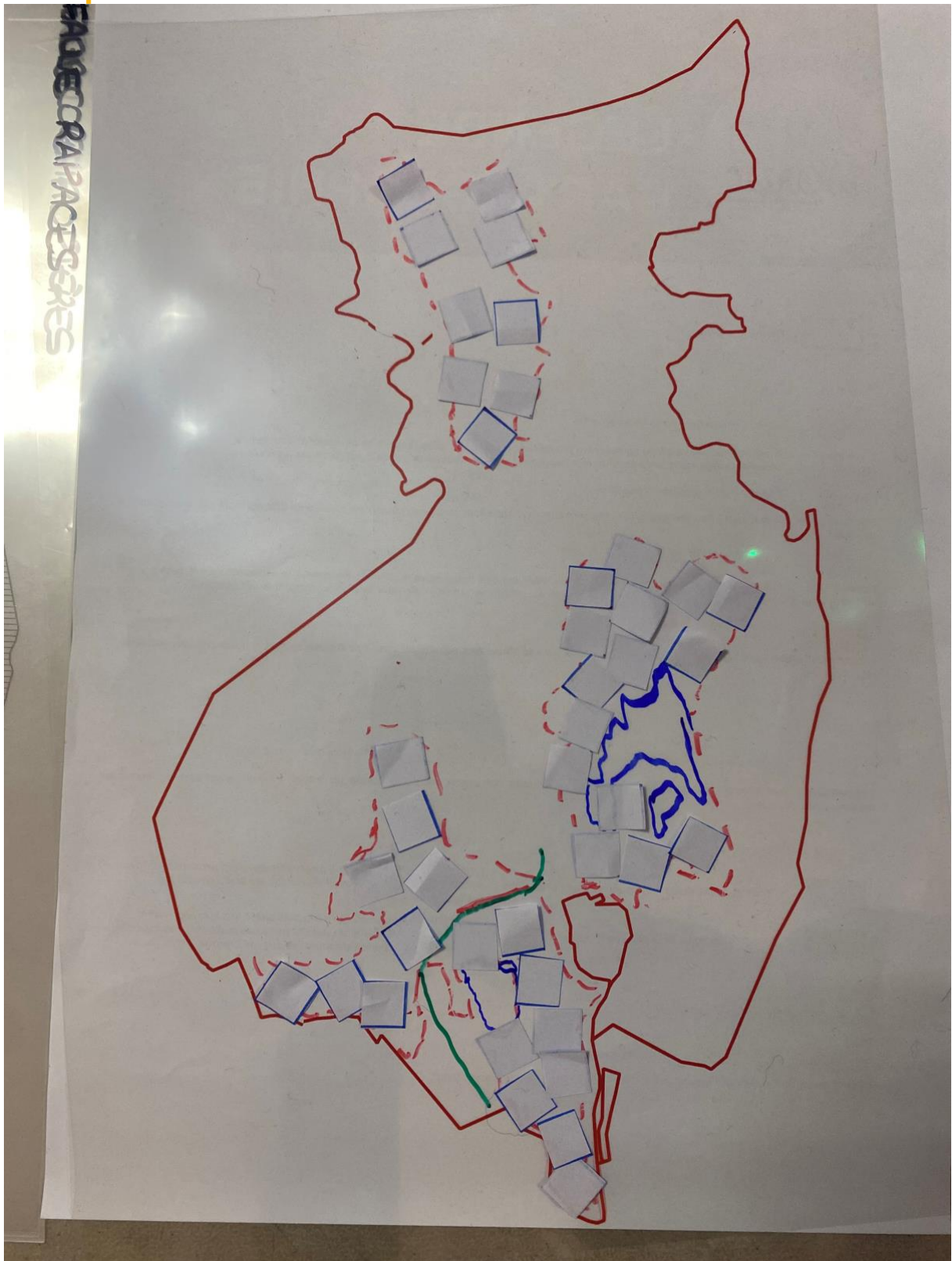
Restitue le projet dans son contexte. La commune du Cros possède une superficie de 2.200 ha dont environ 1.000 sont occupés par le domaine de Calmels. À l'origine, ce domaine avait une dimension pastorale non rentable.

Il existe, selon lui, 3 zones sur le domaine :

- Une première où l'agropastoralisme peut se développer mais il l'estime trop petite,
- Une seconde complètement hostile où les animaux ne peuvent se déplacer,
- Une dernière qui après travail du sol pourrait à la fois accueillir les panneaux photovoltaïques et des ovins à viande.

TEMPS 4 : RESTITUTION

Groupe n°1 :



NB : Zones proposées comme potentiellement propices à l'implantation de panneaux photovoltaïques. Le carré blanc représente une surface de l'ordre de 10ha

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :

Demande au rapporteur de présenter le travail de son groupe

Bernard VIALA – agriculteur – Le Cros

Explique que son groupe est parti des champs que l'ancien propriétaire avait défriché, les considérant comme favorables à l'implantation de panneaux car de faible valeur nourricière. Ces terres ont été travaillées au départ afin de produire du fourrage. Il semblerait que le rendement rencontré n'était pas celui escompté.

Il reconnaît que le groupe a assez peu travaillé sur l'impact visuel des panneaux. Son objectif était de retenir des zones où le défrichage serait le moins important afin de ne pas dénaturer le site.

Sur la partie nord (domaine du Luc), le groupe reconnaît posséder une connaissance plus faible. Toutefois, la zone de pins plantés par le propriétaire, sans réelle valeur à l'échelle de l'écosystème local, pourrait être défrichée pour laisser place aux panneaux photovoltaïques.

Enfin la partie centrale est également jugée intéressante par le groupe car retravaillée par l'Homme et donc propice à l'installation de panneaux. D'une surface d'environ 110 ha, son rendement était faible malgré le travail de préparation des sols effectué à l'époque (environ 200t de matière sèche de rendement annuel, avec ajout d'engrais). En comparaison, il précise que sa propre exploitation de 50 ha produit 200t de matière sèche, sans ajout d'engrais.

Sylvain ALBOUY – Écologue – Bureau d'études ABIÈS

Le bureau d'études n'avait pas connaissance de l'historique de ces anciens champs, ce qui rend le travail du groupe intéressant. Ce travail exclut les zones à enjeux de la biodiversité.

Il précise que les 2 groupes ont émis la volonté que soit travaillées plus finement les zones à enjeux de la flore, voire de les hiérarchiser.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Estime, lui aussi, ce travail intéressant. Toutefois, la zone située au sud serait à traiter en forme d'îlots clôturés pour les panneaux et laisser une zone pour le pâturage et sa biodiversité.

Groupe n°2 :



*NB : Zones proposées comme potentiellement propices à l'implantation de panneaux photovoltaïques. Le carré blanc représente une surface de l'ordre de 10ha
Les carrés blancs avec traits « moins » sont considérés comme des zones où l'implantation est possible mais sous conditions.*

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :

Invite le rapporteur à venir s'exprimer.

Alain VIALA – Maire de Le Cros

Déclare que le groupe a essentiellement regardé les zones susceptibles de ne pas être éliminées par les différents enjeux. Puis il a pris en compte l'aspect topographique. Plusieurs zones se distinguent alors.

« L'entrée du domaine » : cette partie est déjà partiellement utilisée pour la production céréalière et est donc labourable. Par conséquent, elle est favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques et d'ovins.

Ensuite, « la zone du lac » semble utilisable pour les mêmes raisons que la précédente.

Puis « la zone des huttes » disposent des caractéristiques précédentes et est hors de co-visibilité.

Enfin, sur le Luc, la forêt de pins actuelle sans réelle valeur pourrait laisser place aux panneaux. Il estime cette zone très favorable aux ovins grâce notamment à l'humidité produite par les panneaux.

Sylvain ALBOUY – Écologue – Bureau d'études ABIÈS

Estime que l'approche du territoire faite par le groupe est de très bonne qualité. Il note l'évolution au sein du groupe, qu'il a suivi, sur l'implantation des panneaux sur « l'entrée du domaine ». Au début, cette idée était écartée. Puis, l'idée a fait son chemin. Il précise que « la zone des huttes » possède des contraintes et qu'elle offre un espace de respiration paysager agréable. Cette zone pourrait faire l'objet d'un autre usage (randonnée par exemple).

Franck BAUDIN – Dir. Adjoint au développement – Arkolia Énergies

Complète les propos. Il a trouvé cet exercice très intéressant notamment sur la partie nord du territoire. Il revient également sur « l'entrée du domaine ». Lors des échanges, le choix a finalement été fait de placer des panneaux photovoltaïques sur cette zone afin de laisser respirer la zone centrale plus propice aux activités de randonnées.

Jean-Paul VOLLE – Président du CSCSE – Professeur émérite de géographie urbaine et régionale de l'Université Paul Valéry – Montpellier

Revient lui aussi sur le choix de « l'entrée du domaine ». C'est aussi le souhait de symboliser la transformation innovante du domaine, sorte de « vitrine » pour l'agro-pastoralisme en présence de panneaux. C'est également un terrain favorable à l'élevage qui pourra être propice au développement d'un nouvel écosystème grâce à la production d'ombre et d'humidité offerte par les panneaux. Il apprécie le souhait du groupe d'éviter la zone centrale qui lui semble plus appropriée à laisser aux usages évoqués précédemment.

Franck BAUDIN – Dir. Adjoint au développement – Arkolia Énergies

Revient sur les questions évoquées par le groupe n°2 sur le raccordement. Il précise ne pas pouvoir y répondre de suite mais note qu'il faudra au maître d'ouvrage revenir avec des précisions sur la distance, la cohabitation entre les câbles enterrés et la biodiversité.

Alain VIALA – Maire de Le Cros

Rebondit sur l'usage de l'électricité produite : sera-t-elle intégrée sur la grande ligne du Gard ou localement ?

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Répond que le site dispose du passage de la ligne à haute tension à moins d'1 km au nord. Celle-ci permet un raccordement enterré avec peu de travaux. Arkolia Énergies échange avec RTE sur ce sujet.

L'électricité produite serait consommée localement car les électrons vont au plus près.

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets

Clôt l'atelier en remerciant les participants et les intervenants. Il rappelle les modalités de participation et les prochains rendez-vous.